



Association Culturelle Franco-Indienne
Lumières de l'Inde
06.24.37.72.61

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

Adresse : _____

Code postal, Ville : _____

Tél/et, ou/Gsm : _____

E-mail : _____

Demande de facture acquittée (attestation) : *oui* *non*

Traitement en cours éventuel ou allergies : _____

Personne autorisée à venir chercher l'enfant :

Nom/Prénom : _____

Tél domicile : _____

Tél portable : _____

Personne (s) à prévenir en cas d'urgence :

Nom/Prénom : _____

Tél domicile : _____

Tél portable : _____

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION **LUMIERES DE L'INDE**

1- ADMINISTRATION

L'association Lumières de l'Inde, régie par la loi de 1901 (à but non lucratif), est régie par ses statuts déposés en préfecture.

L'adresse de son siège social se situe : 1/43 Résidence Cîteaux, Parc Saint Maur à LILLE (59000), Numéro de Téléphone : 06.24.37.72.61.

Mail : Nathalie@bulot.net
site : <http://www.lumieresdelinde.fr/>

Lumières de l'Inde est dirigée par des personnes bénévoles. Le bureau est composé d'un président, d'un trésorier, d'une secrétaire et d'adjoints assurant un conseil d'administration pour la gestion de l'association, 9 membres au total.

Nathalie De Clercq, Présidente
Diane Daval, Trésorière
Sophie Anselin, Secrétaire
Marie Célarié, membre
Geoffrey Planque, Conseiller Esthétique et Mise en scène
Auxane Grange, Conception graphique
Yohann Godard, Communication

Association Lumières de l'Inde
1/43 Résidence Cîteaux - Parc Saint Maur - 59000 LILLE - 06.24.37.72.61
Déclarée en Préfecture du Nord sous le numéro W595007263
N° Siret : 493 050 280 00012

2- MODALITES D'INSCRIPTION

Les pièces à fournir pour adhérer à *Lumières de l'Inde* sont les suivantes :

1. *Une fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée.*
2. *Un certificat médical de moins de trois mois
(attestant que le futur adhérent est apte à la pratique de la danse).*
3. *Le règlement total de la cotisation et de l'adhésion est obligatoire
(en 3 chèques : 65€/90€/65€)*
4. *1 photo (pas obligatoirement d'identité)*
5. *2 enveloppes timbrées*

L'inscription n'est effective qu'à la remise du dossier complet. Le montant de l'adhésion est à régler à l'inscription. Le montant de la cotisation couvre une saison complète (elle doit être réglée par trois chèques tirés en octobre, janvier et avril). Pour toute inscription en cours d'année le montant dû sera calculé au nombre de trimestres entiers.

Les inscriptions ont lieu chaque année lors des séances découvertes prévues la première semaine d'octobre ou auprès des membres du bureau pendant les cours.

Le quota maximum par cours est de 15 personnes.

3- CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Dans le cas d'un désistement, un remboursement pourra être effectué uniquement dans les 15 jours qui suivent la date d'inscription, après réception d'une demande écrite adressée au siège social ou remise en mains propres à un membre du conseil d'administration.

Dans le courant de l'année, les cas médicaux ou changement de situation familiale donnent lieu au remboursement des trimestres non entamés, une justification médicale est nécessaire.

4- DEROULEMENT DES COURS

La saison débute en Octobre et se termine après le spectacle de juin.

En cas d'absence d'un professeur, le cours sera assuré en fonction de la disponibilité de ses collègues, ou bien rattrapé le plus rapidement possible.

Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires, mais pourraient l'être en cas de retard dans l'élaboration des chorégraphies, sous réserve d'une fréquentation représentant au moins la moitié du cours.

Chaque adhérent portera une tenue permettant la pratique de la danse, la danse indienne se pratique pieds nus, il est toléré des chaussons de danse, les baskets sont à proscrire. Il est interdit de manger dans les salles, une bouteille d'eau est vivement conseillée.

Il est demandé aux adhérents une assiduité aux cours, afin que les professeurs puissent mener à bien les chorégraphies.

Il est conseillé à l'adhérent d'arriver au moins 5 minutes avant le démarrage du cours afin d'avoir le temps de se changer si besoin est.

L'échauffement est obligatoire.

Toute attitude déplacée pourra entraîner une exclusion immédiate du cours.

Un cours non dispensé (ex : arrêt maladie du professeur) sera rattrapé suivant les disponibilités de chacun

5- PRESTATIONS EXTERIEURES

L'association est amenée à réaliser régulièrement des prestations à l'extérieur, parfois bénévoles, parfois rémunérées, ce qui contribue à assurer une trésorerie plus confortable. Concernant les prestations rémunérées, hormis les disponibilités de chacun, seul le professeur de danse est amené à faire un choix stratégique en fonction des chorégraphies parfaitement maîtrisées ou encore d'une bonne homogénéité du groupe, et ce, afin d'assurer un spectacle de qualité.

6- ASSURANCE

L'association Lumières de l'Inde a souscrit une assurance responsabilité civile qui la couvre vis-à-vis de chaque adhérent. Il est conseillé à chaque adhérent de vérifier qu'il est lui-même couvert par une assurance responsabilité civile et dommages corporels.

7- SECURITE

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels dans les vestiaires ou dans les salles.

Pour les cours enfants ou adolescents, il est demandé aux parents ou accompagnateurs de s'assurer de la présence du professeur dans la salle de cours avant de laisser les enfants. Il est **impératif** de venir les chercher dès la fin du cours, la responsabilité du professeur se limitant à la durée de celui-ci.

Toute personne susceptible de prendre en charge l'enfant à la fin du cours devra être signalée à l'association lors de l'inscription.

Pour la sécurité et le confort de chacun, il est demandé aux adhérents de ne pas venir aux cours adultes accompagnés de leurs enfants.

Seuls les membres du bureau et les professeurs sont habilités à faire respecter le règlement intérieur.

8- IMAGE

L'association pourrait être amenée à prendre des photos et à filmer lors de manifestations diverses et fête de fin d'année et ce, pour sa propre publicité. Tout adhérent accepte implicitement cette clause.

Les chorégraphies appartiennent à l'association et il est interdit de les reproduire ou de les diffuser sur internet sans l'autorisation de celle-ci.

9- TARIFICATION

Adhésion à l'association (obligatoire)

25€/an

5€ supplémentaire par adhérent membre d'une même famille (conjoint et enfants)

Cotisation pour un atelier de danse

65€/trimestre par adhérent, dégressif pour inscription multiple des membres d'une même famille :

55€/trimestre pour la seconde personne inscrite

45€/trimestre pour la troisième personne inscrite

35€/trimestre pour la quatrième personne inscrite

et

35€/trimestre pour les inscriptions suivantes.

NB/ si des danseuses veulent intégrer plusieurs cours 10€ seront à rajouter par trim/par cours

Cotisation pour un atelier d'Hindi (sous réserve)

Initiation et pratique du langage courant

7,50€ le cours d'une heure 30 - payable au cours (pas d'engagement)

l'adhésion à l'association est obligatoire à l'année également pour le cours d'Hindi.

NB/

Les costumes et bijoux pour le spectacle de fin d'année sont à la charge des danseurs, nous nous attachons à trouver les meilleurs prix combinés à une esthétique des plus précises. Le costume ne sera remis qu'en échange du paiement.

Les costumes sont des créations uniques, chaque année ils sont fabriqués en Inde sur mesure, nous choisissons les tissus, les galons, les accessoires et bijoux sur place.

LES PERSONNES NE DESIRANT PAS PARTICIPER AU SPECTACLE DE FIN D'ANNEE SONT PRIEES DE PREVENIR LES PROFESSEURS DES LA RENTREE (ceci afin d'éviter un surplus de costume)

Stage Cuisine

30€/pers pour une matinée ou une après midi suivant disponibilités des salles.

Ce prix comprend :

Le cours de cuisine

Les ingrédients

La location de la salle et du matériel ainsi que l'électricité

A la fin du stage les participants mangent ensemble.

Stage Danse

Des stages pourraient être mis en place en fonction de la disponibilité des professeurs et des salles. Le prix sera communiqué lors de la diffusion de l'information.

A Lille, le

Lu & Approuvé (4 pages)

*Signature de l'adhérent et/ou de son
représentant*

Association Lumières de l'Inde

1/43 Résidence Cîteaux - Parc Saint Maur - 59000 LILLE - 06.24.37.72.61

Déclarée en Préfecture du Nord sous le numéro W595007263

N° Siret : 493 050 280 00012